



Ministère de la Santé et des Services sociaux

Dr André Delorme, Direction de la santé mentale

La participation de personnes utilisatrices de services et de membres de l'entourage à la planification et à l'organisation des services

Présentation du Guide d'accompagnement

24 mai 2017

Les orientations du PASM 2015-2020:

1. Promouvoir la primauté de la personne et le plein exercice de sa citoyenneté;
2. Assurer des soins et des services adaptés aux jeunes, de la naissance à l'âge adulte;
3. Favoriser des pratiques cliniques et de gestion qui améliorent l'expérience de soins;
4. Assurer la performance et l'amélioration continue des soins et des services en santé mentale.



Promouvoir la primauté de la personne et le plein exercice de sa citoyenneté

- Plan d'action sur la primauté de la personne dans la prestation et l'organisation des services;
- Poursuite de la réorganisation des ressources résidentielles en fonction des besoins;
- Protocole d'entente entre les établissements du RSSS et les établissements d'enseignement supérieur;
- Modèles de collaboration entre le RSSS et le réseau de l'emploi;
- Plan d'action sur la santé mentale au travail: employeur exemplaire .

Mesure 1 : Plan d'action sur la primauté de la personne dans la prestation et l'organisation des services

- Promotion et respect des droits (mesure 1,1)
- Lutte contre la stigmatisation et la discrimination dans le RSSS (mesure 1.2)
- Pratiques axées sur le rétablissement (mesure 1.3)
- Implication des membres de l'entourage et soutien de ceux-ci (mesure 1,4)
- Participation active des personnes utilisatrices de services et des membres de l'entourage (mesure 1,5)

Mesure 1.5

Afin de soutenir la participation (...):

1. Le MSSS soutiendra les établissements (...) par la diffusion d'un guide en matière de participation des personnes utilisatrices et des membres de l'entourage à la planification et à l'organisation des services;
2. Chaque établissement (...) inclura, dans son plan d'action sur la primauté (...) des actions spécifiques visant la **mise en place**, le **maintien**, le **suivi** et l'**évaluation** de la participation (...).

L'élaboration du guide d'accompagnement:

- Recension des écrits depuis la diffusion du PASM 2005-2010;
- Création d'un comité de travail;
- Discussions et rédaction, lectures commentées;
- Consultation auprès du RSSS et des partenaires nationaux;
- Diffusion du guide d'accompagnement (décembre 2016).



La participation de personnes utilisatrices de services et de membres de l'entourage à la planification et à l'organisation des services

1. La participation des personnes utilisatrices de services dans le RSSS;

1.1 L'encadrement législatif et la volonté; ministérielle

1.2 La prise en compte du savoir expérientiel;

L'encadrement législatif et la volonté ministérielle

- La participation de personnes utilisatrices et de membres de l'entourage est une pratique inscrite dans la LSSSS;
- Reconnaissance de l'importance du partenariat avec les usagers dans le Plan stratégique 2015-2020 du MSSS;
- Création de directions notamment responsable de ce partenariat dans les centres intégrés.

Formes de partenariats avec les usagers dans le RSSS:

1. Systémique: à l'échelle nationale (MSSS);
2. Organisationnel: à l'échelle des établissements;
3. Individuel: dans le parcours de soins de la personne.



La prise en compte du savoir expérientiel

- Témoigne d'une évolution du rapport médecin/patient;
- Enrichi le RSSS d'une « expertise globale »: expérience de la maladie, des soins et des services, parcours citoyen, etc.
- Comprend une dimension collective: le partage et la mise en commun du savoir expérientiel contribue à la création d'un nouveau savoir riche aux plans clinique et organisationnel.



2. La participation à la planification et à l'organisation des services

2.1 Qu'est-ce que la participation? Pourquoi?
Participer à quoi?

2.2 La participation de qui? La sélection des participants

2.3 On participe comment? La planification et le déroulement de la participation

Qu'est-ce que la participation

Participation publique:

- prendre part aux décisions collectives, à l'extension du bien commun;

Participation citoyenne :

- permet de **recueillir de l'information** sur les préoccupations et les valeurs d'un groupe de population,
- permet de prendre le pouls et de favoriser **l'adéquation des services aux besoins** de la population.
- favorise le dialogue et le **développement d'une compréhension mutuelle.**

Contextes favorables à la participation

1. Les thématiques abordées suscitent l'intérêt des participants;
2. L'exercice participatif donne lieu à une prise de décision ou influence la planification ou l'organisation des services;
3. Les participants doivent avoir la possibilité réelle d'influencer une décision ou d'apporter un changement en matière de planification et d'organisation des services.

La participation de qui? La sélection des participants

- Des personnes qui portent une voix collective issue d'un processus citoyen, dans la collectivité;
- Des personnes qui possèdent une expérience d'utilisation des services en santé mentale, ou d'accompagnement d'un proche dans cette situation;
- Des personnes qui ne sont pas à l'emploi de l'établissement.

La planification et le déroulement: se donner des conditions gagnantes

- Le **leadership de la direction de l'établissement** en matière d'intégration du savoir expérientiel;
- L'instauration d'un **climat de confiance** et de respect;
- L'**encadrement** de l'exercice participatif;
- Le **soutien** offert aux participants pour remplir leur rôle;

La planification et le déroulement: se donner des conditions gagnantes (suite)

- La **formation** des participants;
- L'**adaptation** de la forme et du contenu de l'exercice participatif;
- L'**évaluation** de la participation;
- La **diffusion** des retombées.



**Questions?
Commentaires?**

Merci!